



Département du Nord

Arrondissement de Dunkerque

COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

**DÉCISION DU PRÉSIDENT SOLLICITANT UNE SUBVENTION DSIL ET ACCOMPAGNEMENT A LA POLITIQUE CYCLABLE DEPARTEMENTALE POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE RUE DES MONTS A LA GORGUE ET LAVENTIE
N° 2025DP011**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021D233 du conseil communautaire du 14 décembre 2021 adoptant les grandes orientations du schéma directeur vélo CCFL,

Vu la délibération n°2022D150 du conseil communautaire du 20 octobre 2022 relative à la redéfinition de l'intérêt communautaire pour la mise en œuvre du schéma directeur cyclable CCFL,

Vu la délibération n°2024D166 du conseil communautaire 08 octobre 2024 relative aux délégations au Président, notamment son point 19 l'autorisant à solliciter « *l'attribution de subvention auprès de toute personne morale de droit public ou privé et notamment des collectivités territoriales, de l'Etat et de ses services déconcentrés, des organismes et institutions financeurs et signer tous les actes relatifs à cette délégation* »,

Vu les modalités du dispositif de la DSIL 2025,

Vu le dispositif d'accompagnement à la politique cyclable départementale développé par le Conseil Départemental du Nord,

Considérant la réalisation depuis 2023 des premiers travaux d'aménagements cyclables dans le cadre de la mise en œuvre du schéma cyclable de la CCFL,

Considérant que le territoire de la CCFL poursuivra en 2025 les travaux d'aménagement cyclable sur son territoire en vue de développer la mobilité douce des habitants de la communauté de communes,

Considérant le projet de réaliser en 2025 les travaux d'aménagement d'une piste cyclable rue des Monts à La Gorgue (59253) et à Laventie (62840),

Considérant le plan de financement prévisionnel de ces travaux comme suit :

POSTES DE DEPENSES	Montant en € HT	RESSOURCES PREVISIONNELLES	Montant	Taux
Travaux côté Nord - La Gorgue		CD62 - Dispositif « mode doux »	80 000	6,84%
installations - études	76350	CD59 - Accompagnement à la politique cyclable départementale	300 000	25,64%
terrassements généraux	44 678,20	DSIL	467 973,08	40%
voiries - voies piétonnes	282 188,75	CCFL	321959,62	27,52%
bordures et caniveaux	180 040			
assainissement	254210			
meublier	12960			
espaces verts	21200			
sous-total côté Nord	871626,95			
Travaux côté Pas-de-Calais - Laventie				
installations - études	27850			
terrassements généraux	18268,25			
voiries - voies piétonnes	99797,5			
bordures et caniveaux	63000			
assainissement	58390			
meublier	13400			
espaces verts	17600			
sous-total côté Pas-de-Calais	298305,75			
TOTAL TRAVAUX	1169932,7		1 169 932,7	100%

Considérant que ce projet représente un coût global de travaux de 1 169 932,70 € HT, dont 871 626,95 € HT sur la commune de La Gorgue et 298 305,75 € HT sur la commune de Laventie,

DÉCIDE

Article 1^{er} –

De solliciter une subvention au titre de la DSIL auprès de l'Etat d'un montant de 467 973,08 € représentant 40% du budget global des travaux estimés à 1 169 932,70 € HT

Article 2 –

De solliciter une subvention au titre de la politique d'accompagnement à la politique cyclable départementale auprès du Conseil Départemental du Nord pour un montant de 300 000 € représentant 34,41% du coût des travaux effectués sur la section de la rue des Monts à La Gorgue pour un montant de 871 626,95 €.

Article 3. -

M. le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4.-

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à La Gorgue, le 04/02/2025

Le Président,

Jacques HURLUS.

